

#### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

### Intervention de Christelle RUYSSCHAERT au sujet du ZAN

#### **Administration Générale**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

### **Marchés Publics**

- 2. Signature de l'accord-cadre à bons de commande n°2023-009 pour la location et maintenance des systèmes d'impression de la CCBDP
- 3. Signature de l'accord-cadre à bons de commande n°2023-002 pour la fourniture et livraison de composteurs individuels en bois, en plastique, collectifs en bois et de bio-seaux
- 4. Avenant n°2 au marché n°2022-005 relatif à la mise aux normes de la déchèterie intercommunale à Buis-les-Baronnies
- 5. Avenant n°2 au marché n°2022-011 de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la construction d'un Pôle petite enfance à Buis-les-Baronnies

#### **Finances**

- 6. Budget annexe Ordures ménagères Décision modificative n°3
- 7. Budget principal Décision modificative n° 5
- 8. Budget Principal Dépenses d'investissement : Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2024
- 9. Financement investissement Contractualisation d'emprunts sur le budget principal
- 10. Budget Principal Créance éteinte
- 11. Budget annexe Ordures ménagères Créance éteinte

#### **Ressources Humaines**

- 12. Actualisation du tableau des effectifs
- 13. Mise à jour des conditions de mise à disposition d'un agent technique polyvalent et de prêt de matériel technique

#### Communication

14. Attribution de subventions aux amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire des Baronnies Provençales

#### **Transport**

15. Avenant à la Convention de partenariat « Velo pour tous » - service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE)

#### **Tourisme**

- 16. Réhabilitation de la maison des Vautours : convention avec l'association Vautour en Baronnies
- 17. Réhabilitation de la maison des Vautours : convention avec la commune de Rémuzat

# **Enfance**

18. Association Familiale des Baronnies pour la gestion de l'ALSH « Chat Botté » Demande de subvention exceptionnelle 2023



# RAPPORT DE PRÉSENTATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

Adm. Générale – Finances & Marchés Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur: Nadia MACIPE

Délibération non délégable

Administration Générale

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

Procès-verbal du Conseil communautaire du 7 novembre 2023 joint en annexe.

# Il est proposé au Conseil communautaire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023.

Rapporteur: Nadia MACIPE

Délibération délégable

#### Marchés Publics

# 2. Signature de l'accord-cadre à bons de commande n°2023-009 pour la location et maintenance des systèmes d'impression de la CCBDP

La Communauté de communes se déploie sur plusieurs sites : des crèches, des annexes administratives ou liées à l'enfance jeunesse et des bureaux pour accueillir nos partenaires.

Le marché des systèmes d'impression arrivant à son terme, il convient de relancer une consultation qui a pour objet de désigner un prestataire devant fournir 7 systèmes d'impression numérique multifonctions et leurs consommables répondant aux caractéristiques techniques décrites pour les différents services de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Le prestataire devra mettre en place, installer et connecter les machines sur serveur, former du personnel utilisateur et maintenir en condition opérationnelle.

L'ensemble de ces copieurs sera connecté au réseau de la Communauté de communes et de ses services.

Pour répondre à ce besoin, une procédure adaptée a été lancée le 28 septembre 2023 sur le profil acheteur de la CCBDP pour une remise des offres le 20 octobre 2023 à 12h00 au plus tard.

La technique d'achat est l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un maximum de 80 000 € HT pour une durée de quatre ans ferme.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères de jugement suivants :

- ⇒ Valeur technique pour 60 %,
- ⇒ Prix pour 40 %.

La comparaison financière des offres a été réalisée au moyen d'un DQE.

A l'issue de cette mise en concurrence, six offres ont été déposées :

CANDIDATS	LECLERE	RICOH France	SHARP BUSINESS SYSTEMS	PARTENAIRE BUREAUTIQUE	INFINITY BUREAUTIQUE	SYMBIOSE base	SYMBIOSE variante
PRIX 40 points	33	35	40	34	36	28	39
VALEUR TECHNIQUE 60 points	42	52	48	51	53	44	30
TOTAUX POINTS	75	87	88	85	89	72	69
CLASSEMENT	5	3	2	4	1	6	7

Sur avis de la Commission Projet Marchés, réunie le 20 novembre 2023 à 10h00, il est proposé d'attribuer le marché à la société INFINITY BUREAUTIQUE, sise 115 rue Gustave Eiffel à GUILHERAND-GRANGES (07500).

Les commandes seront passées à hauteur du seuil financier prévu à l'accord-cadre à bons de commande sur la base des prix unitaires.

# Il est proposé au Conseil communautaire

**D'APPROUVER,** sur avis de la commission projet marchés, l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande à la société INFINITY BUREAUTIQUE ;

**D'AUTORISER** le Président à signer et notifier les marchés et tous les documents relatifs à cette délibération ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à l'opération ;

Rapporteur : Christian CORNILLAC

Délibération délégable

#### Marchés Publics

3. Signature de l'accord-cadre à bons de commande n°2023-002 pour la fourniture et livraison de composteurs individuels en bois, en plastique, collectifs en bois et de bio-seaux

En application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), imposant une généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets au 31 décembre 2023, la CCBDP a l'obligation de proposer à tous les usagers une solution leur permettant de ne pas jeter leurs biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

Chaque ménage doit donc disposer d'une solution lui permettant de trier à la source les biodéchets d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Afin de répondre à l'obligation réglementaire, le bureau d'études ELIANTE (assistance à maîtrise d'ouvrage) a été retenue pour réaliser une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire de la CCBDP.

Phase 1 : diagnostic – état des lieux

Phase 2 : étude des scénarios possibles

Phase 3 : approfondissement du scénario retenu et plan d'actions.

Après étude, les solutions proposées sont le compostage individuel et le compostage collectif.

# 1. Distribuer plus de 5 000 composteurs individuels pour les maisons avec jardin en résidence principal.

A ce jour, nous avons distribué environ 650 composteurs individuels.

Notre dernier marché concernant la fourniture de composteurs individuels en bois est arrivé à son terme.

Le tarif pour un composteur de 300 litres lors du précédent marché (septembre 2022) était de 58,14 € HT pièce.

#### 2. Mettre en place 159 placettes de compostage partagé sur le territoire

A ce jour, nous avons installé 4 placettes sur le territoire. Une placette est prévue pour 33 foyers.

L'équipement d'une placette comprend 3 bacs de capacité 900 litres chacun jouant un rôle différent :

- 1. Bac à matière sèche (broyat-copeaux)
- 2. Bac d'apports
- 3. Bac de maturation

Distribution de bio-seaux aux foyers.

Tarif d'un équipement 1 200 € HT.

Pour répondre à cette règlementation, une procédure formalisée a été lancée le 8 septembre 2023 sur le profil acheteur de la CCBDP, au BOAMP et au JOUE pour une remise des offres le 9 octobre 2023 à 12h00 au plus tard.

La technique d'achat est l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire décomposée en 4 lots :

LOTS	MINIMUM ANNUEL	MAXIMUM ANNUEL
Lot 1 : Composteurs individuels en bois de 350 litres	500 unités	2 500 unités
Lot 2 : Composteurs individuels en plastique de 450 litres	500 unités	2 500 unités
Lot 3 : Composteurs collectifs en bois de 1000 litres	75 unités	225 unités
Lot 4 : Bio-seaux de 10 litres	2 000 unités	8 000 unités

Il est à noter que la CCBDP est engagée sur le minimum annuel de commande.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

La durée initiale du marché est d'un an reconductible une fois une année soit une durée totale de deux ans.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères de jugement suivants :

- ⇒ Valeur technique pour 60 %,
- ⇒ Prix pour 40 %.

La comparaison financière des offres a été réalisée au moyen d'un DQE.

A l'issue de cette mise en concurrence, cinq offres ont été déposées pour le lot n°1 : Composteurs individuels en bois de 350 litres

CANDIDATS	ECHO VERT RHONE- ALPES 69680 CHASSIEU	QUADRIA 33127 SAINT JEAN D'ILLAC	SCIERIE DU HAUT JURA 39300 LE VAUDIOUX	SOLUBIO 69130 ECULLY	GARDIGAME 01290 CORMORANCHE SUR SAONE
PRIX 40 points	13,24	40,00	30,78	37,04	33,83
VALEUR TECHNIQUE 60 points	47.50	55.00	60.00	52.50	52,50
TOTAUX POINTS	60.74	95.00	90.78	89.54	86.33
CLASSEMENT	5	1	2	3	4

A l'issue de cette mise en concurrence, deux offres ont été déposées pour le lot n°2 : Composteurs individuels en plastique de 450 litres

CANDIDATS	QUADRIA 33127 SAINT JEAN D'ILLAC	CONTAINER TRADING WFW GesmbH 4643 Pettenbach, Autriche
PRIX 40 points	40,00	39.72
VALEUR TECHNIQUE 60 points	60.00	55.00
TOTAUX POINTS	100.00	94.72
CLASSEMENT	1	2

A l'issue de cette mise en concurrence, trois offres ont été déposées pour le lot n°3 : Composteurs collectifs en bois de 1000 litres

CANDIDATS	ECHO VERT RHONE- ALPES 69680 CHASSIEU	QUADRIA 33127 SAINT JEAN D'ILLAC	SCIERIE DU HAUT JURA 39300 LE VAUDIOUX
PRIX 40 points	40,00	39,54	39,14
VALEUR TECHNIQUE 60 points	50.00	57.50	60,00
TOTAUX POINTS	90.00	97.04	99,14
CLASSEMENT	3	2	1

A l'issue de cette mise en concurrence, sept offres ont été déposées pour le lot n°4 : Bio-seaux de 10 litres

CANDIDATS	EVENPLAST 43220 RIOTORD	FM DEVELOPPEMENT 13590 MEYREUIL	QUADRIA 33127 SAINT JEAN D'ILLAC	CONTAINER TRADING WFW GesmbH 4643 Pettenbach,	SOLUBIO 69130 ECULLY	COLLECTAL 67100 STRASBOURG	GARDIGAME 01290 CORMORANCHE SUR SAONE
PRIX 40 points	25,20	40,00	29,30	25.92	36,17	37,99	20,71
VALEUR TECHNIQUE 60 points	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
TOTAUX POINTS	85,20	100,00	89,30	85.92	96,17	97,99	80,71
CLASSEMENT	6	1	4	5	3	2	7

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 novembre 2023 à 11h00 et a attribué à l'unanimité des membres présents, les marchés à :

LOTS	ATTRIBUTAIRE
Lot 1 : Composteurs individuels en bois de 350 litres	SAS QUADRIA Parc Labory-Baudant 68, rue Blaise Pascal 33127 ST-JEAN-D'ILLAC
Lot 2 : Composteurs individuels en plastique de 450 litres	SAS QUADRIA Parc Labory-Baudant 68, rue Blaise Pascal 33127 ST-JEAN-D'ILLAC
Lot 3 : Composteurs collectifs en bois de 1000 litres	SCIERIE DU HAUT JURA JAQUEMIN-MIGNOTTE 9 rue des cascades 39300 LE VAUDIOUX
Lot 4 : Bio-seaux de 10 litres	FM DEVELOPPEMENT ZAC du Carreau de la Mine Impasse du Lavoir 13590 MEYREUIL

# Il est proposé au Conseil communautaire

APRES ATTRIBUTION DES MARCHES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES,

D'AUTORISER le Président à notifier les marchés aux candidats retenus ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

**DE MANDATER** le Président à signer les marchés et tous les documents relatifs à cette délibération.

Rapporteur: Christian CORNILLAC

Délibération délégable

#### Marchés Publics

# 4. Avenant n°2 au marché n°2022-005 relatif à la mise aux normes de la déchèterie intercommunale à Buis-les-Baronnies

En raison du mauvais état de la voirie existante dû aux travaux, 180 m² supplémentaires d'enrobés à chaud ont été réalisés pour rendre le revêtement de la plateforme en état.

Le titulaire du lot n°2 « voirie réseaux divers », la SAS MISSOLIN FRERES, est en mesure de réaliser ces travaux de voirie.

Ces travaux imprévus ont une incidence financière sur le montant du marché et il convient de signer un avenant selon le détail ci-après :

### Montant initial du marché public :

• Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: 125 613,00 €
Montant TTC: 150 735,60 €

# Montant du marché public suite avenant n° 1 :

• Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: 138 465,00 €
 Montant TTC: 166 158,00 €

#### Montant de l'avenant n° 2 :

• Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: 5 114,00 €
Montant TTC: 6 136,80 €

• % d'écart introduit par l'avenant : 3,69 %

#### Nouveau montant du marché public :

• Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: 143 579,00 €
Montant TTC: 172 294,80 €

#### Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER l'avenant n° 2au profit de l'entreprise SAS MISSOLIN FRERES ;

D'AUTORISER le Président à signer et notifier ledit avenant ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à l'opération ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

#### Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur: Nadia MACIPE

Délibération délégable

#### Marchés Publics

# 5. Avenant n°2 au marché n°2022-011 de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la construction d'un Pôle petite enfance à Buis-les-Baronnies

En avril 2022, le Conseil communautaire a attribué le marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un pôle petite enfance à Buis-les-Baronnies au bureau d'architecture ARCH'ECO.

Compte-tenu des études complémentaires réalisées suite aux évolutions demandées par la maitrise d'ouvrage, le bureau d'architecture ARCH'ECO a apporté les modifications au programme de l'opération.

Pour valoriser le temps passé à la reprise de l'avant-projet détaillé (APD), le montant des honoraires supplémentaires s'élève à 9 025 € HT soit 5.823 %.

# Montant initial du marché public :

• Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: 154 980.00 €Montant TTC: 185 976.00 €

#### Montant de l'avenant :

• Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: 9 025.00 €
 Montant TTC: 10 830.00 €

• % d'écart introduit par l'avenant : 5.82 %

#### Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: 164 005.00 €
 Montant TTC: 196 806.00 €

# Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER l'avenant au profit du maître d'oeuvre ARCH'ECO ;

D'AUTORISER le Président à signer et notifier ledit avenant ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Rapporteur: Nadia MACIPE

Délibération non délégable

#### Finances

# 6. Budget annexe Ordures ménagères - Décision modificative n°3

# En section d'investissement :

L'opération de la déchèterie arrive à sa fin, des ajustements de crédits sont nécessaires, d'une part, en lien avec l'avenant n°2 pour MISSOLIN présenté à ce conseil mais également pour couvrir les différentes révisions de prix qui ont eu lieu durant l'exécution du marché de travaux.

Cet ajustement des crédits ouverts est proposé à hauteur de 17 000 €.

Il est donc demandé aux Conseillers communautaires de bien vouloir adopter les ajustements budgétaires suivants :

# Synthèse des crédits à inscrire :

	INVESTISSEMENT				
DEPENSES RECETTES					
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
OPERATION 10					
2313	Construction	+17 000.00			
	OPERATION 11				
2313	Construction	-17 000.00			
	TOTAL DEPENSES	0,00 €		TOTAL RECETTES	0,00 €

## Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER la présente décision modificative résumée dans le tableau ci-dessus ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Rapporteur : Nadia MACIPE

Délibération non délégable

#### Finances

# 7. Budget principal - Décision modificative n° 5

# En section d'Investissement :

Pour l'opération 232, concernant la construction de la « maison de l'enfance », un avenant au marché de maitrise d'œuvre a été approuvé pour répondre à une demande de modification de l'avant-projet définitif (APD) pour un montant de 10 830.00 €, il est proposé d'augmenter les crédits ouverts sur l'opération 232 (compte 2313) et de diminuer les crédits sur l'opération 247 du même montant.

Ainsi, il est demandé aux Conseillers communautaires de bien vouloir adopter la décision modificative synthétisée dans le tableau ci-dessous.

### Synthèse des crédits à inscrire :

	INVESTISSEMENT				
DEPENSES RECETTES					
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
OPERATION 232					
2313	Construction	+10 830.00			
	OPERATION 247				
2313	Construction	-10 830.00			
	TOTAL DEPENSES	0.00	-	TOTAL RECETTES	0.00

### Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER la présente décision modificative résumée dans le tableau ci-dessus ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Rapporteur: Nadia MACIPE

Délibération non délégable

#### Finances

# 8. Budget Principal - Dépenses d'investissement : Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2024

Le budget primitif du budget général ne sera pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L1612-1, dans le cas où le budget de l'EPCI n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, sur autorisation du Conseil communautaire, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts ou budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil communautaire doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

# Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2024

Č.				
Chapitre - Libellé Nature	Crédits ouverts en 2023 (BP+VI+DM)	Montant autorisé avant vote du BP 2024		
20 - Immobilisations incorporelles	15 648.00 €	3 912.00 €		
21 – Immobilisations corporelles	1 349 612.51 €	337 403.13 €		
204 – Subventions d'équipement versées	33 052.00 €	8 263.00 €		
Opération 106 – Sentier au fil de l'Eygues	9 675.00 €	2 418.75 €		
Opération 111 - Signalétique	350 819.38 €	87 704.85€		
Opération 121 - Fibre ADN de la CCBDP	2 315 600.00 €	578 900.00 €		
Opération 2021 - Voirie 2021	443 361.98 €	110 840.50 €		
Opération 2022 – Voirie 2022	45 135.30 €	11 283.83 €		
Opération 2023 – Voirie 2023	1 976 859.83 €	494 214.96 €		
Opération 224 – Conventions concordantes 2023	200 000.00 €	50 000.00€		
Opération 232 – Maison de l'Enfance	1 820 000.00 €	455 000.00 €		
Opération 235 - Aménagement itinéraire voies douces	894 950.00 €	223 737.50 €		

Chapitre - Libellé Nature	Crédits ouverts en 2023 (BP+VI+DM)	Montant autorisé avant vote du BP 2024
Opération 237 – Etude mobilité	112 500.00 €	28 125.00 €
Opération 240 – Espace test agricole	20 000.00 €	5 000.00 €
Opération 242 - Aménagement Buis	795 000.00 €	198 750.00 €
Opération 246 – Equipements numériques salles de réunion Buis	79 000.00 €	19 750.00 €
Opération 243 – Locaux sociaux OM	80 000.00€	20 000.00 €
Opération 244 - Salle de réunion Buis	313 000.00 €	78 250.00 €
Opération 247 – Etage + photovoltaïque Siège Nyons	850 000.00 €	212 500.00 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	11 704 214,00 €	2 926 053,52 €

# Il est proposé au Conseil communautaire

**D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits inscrits dans le tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Rapporteur : Nadia MACIPE

Finances

Délibération non délégable

# 9. Financement investissement Contractualisation d'emprunts sur le budget principal

Le programme d'investissement 2023 s'est déroulé et les opérations suivantes sont bien avancées :

### - Aménagement du siège annexe de Buis :

- Opérations 242 et 244 pour les bureaux et salles de réunion, les dépenses budgétées en 2023 pour ces deux opérations sont à hauteur de 1 108 000.00 €, des subventions sont budgétées à hauteur de 390 245.00 €, et le financement de ces opérations fait apparaître un besoin d'emprunt de 300 000.00 €.
- Opération 246 pour les équipements numériques avec des dépenses budgétées à hauteur de 79 000.00 €, des subventions sont budgétées à hauteur de 12 000.00 €, et le financement de cette opération fait apparaître un besoin d'emprunt de 50 000.00 €.

### - Aménagement Vélo route et passerelle himalayenne :

 Opération 235 avec des dépenses budgétées à hauteur de 894 950.00 €, des subventions sont budgétées à hauteur de 440 000.00 €, et le financement de cette opération fait apparaitre un besoin d'emprunt à hauteur de 150 000.00 €.

Il est proposé au Conseil de communauté de contractualiser un emprunt à hauteur de 450 000.00 € sur une durée de 20 ans pour financer les opérations 242, 244 et 235, et un emprunt à hauteur de 50 000.00 € sur une durée de 15 ans pour financer l'opération 246, afin de garder une cohérence entre l'amortissement des biens et des emprunts.

Sept banques ont été consultées.

# Le Crédit Mutuel a envoyé une offre valable jusqu'au 28/11 et, au jour de l'envoi des documents pour le Conseil, nous sommes encore en attente de l'offre de La Banque Postale.

CREDIT MUTUEL	Offre valable jusqu'au 28/11/2023
Montant du capital	450 000.00 €
Taux fixe	4,50 %
Durée de l'emprunt	20 ans
Echéance mensuelle	2 846.92 €
Frais de dossiers	750 €
Classification Gissler	
Montant total des intérêts	233 261.66 €

CREDIT MUTUEL	Offre valable jusqu'au 28/11/2023
Montant du capital	50 000.00 €
Taux fixe	4,50 %
Durée de l'emprunt	15 ans
Echéance mensuelle	382.50 €
Frais de dossiers	250 €
Classification Gissler	
Montant total des intérêts	18 849.19 €

# Il est proposé au Conseil communautaire

**D'ACCEPTER** le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement listées ci-dessus, et selon les conditions indiquées ;

**D'AUTORISER** le Président à signer les offres de prêt correspondantes ainsi que tous documents y afférents ;

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur: Nadia MACIPE

Délibération délégable

Finances

### 10. Budget Principal - Créance éteinte

Le Comptable public a informé les services de la CCBDP d'une commission de surendettement en date du 28/09/2023 décidant un effacement des dettes de Madame DEGOUTTE Jessica.

Aussi les créances d'un montant total de 34,00 € correspondant à la facturation ALSH Les Petits Bouts (été 2020) n'ont pas été recouvrées et vont faire l'objet d'un effacement.

Bien que s'imposant au créancier, cette décision doit être actée par une délibération afin d'admettre le montant correspondant en "créances éteintes".

# Il est proposé au Conseil communautaire

D'ADMETTRE en créance éteinte la facture ALSH de l'été 2020 dont le montant s'élève à 34,00 €;

D'IMPUTER la dépense correspondante au compte 6542 du Budget Principal ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Rapporteur: Nadia MACIPE

Délibération délégable

Finances

# 11. Budget annexe Ordures ménagères - Créance éteinte

Le Comptable public a informé les services de la CCBDP d'un jugement du 04/09/2023 indiquant la clôture pour insuffisance d'actif de l'entreprise JACQUEMIN David.

Aussi une créance d'un montant total de 14,35 € correspondant à la facture de redevance complémentaire d'ordures ménagères Buis (en 2022) n'a pas été recouvrée et va faire l'objet d'un effacement.

Bien que s'imposant au créancier, cette décision doit être actée par une délibération afin d'admettre le montant correspondant en "créances éteintes".

# Il est proposé au Conseil communautaire

**D'ADMETTRE** en créance éteinte le reste à recouvrer lié à la facture de redevance complémentaire 2022 dont le montant s'élève à 14,35 € pour l'entreprise JACQUEMIN David ;

D'IMPUTER la dépense correspondante au compte 6542 du Budget annexe Ordures ménagères ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Rapporteur : Nadia MACIPE

Délibération non délégable

### **Ressources Humaines**

# 12. Actualisation du tableau des effectifs

Afin de garantir le bon fonctionnement des services communautaires, il est proposé au Conseil communautaire la création ou le renouvellement des postes suivants :

	Procédure	Situation actuelle	Situation au 29 novembre 2023
1	Renouvellement	Crèche « Côté Soleil » à Mirabel : 1 poste non permanent d'agent d'entretien à temps non complet (20h00)	Crèche « Côté Soleil » à Mirabel :  1 poste permanent d'agent d'entretien à temps non complet (20h00) de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
2	Renouvellement	Crèche « Côté Soleil » à Mirabel : 1 poste non permanent d'animatrice à temps complet (35h00)	Crèche « Côté Soleil » à Mirabel :  1 poste permanent d'auxiliaire de puéricultrice à temps complet (35h00) de catégorie B relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultrice
3	Renouvellement	ALSH « Les Petits Bouts » à Nyons : 1 poste non permanent d'agent d'entretien à temps non complet (7h00)	ALSH « Les Petits Bouts » à Nyons : 1 poste non permanent d'agent d'entretien à temps non complet (7h00) de catégorie C du 01/01/2024 au 31/12/2024
4	Renouvellement	ALSH « Les Guards » à Nyons : 2 postes non permanents d'animateurs à temps non complet (14h21 et 20h00)	ALSH « Les Guards » à Nyons : 2 postes permanents d'animateurs à temps non complet (17h00 et 19h00) de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux
5	Renouvellement	ALSH « Les Guards » à Nyons : 1 poste non permanent à temps non complet	ALSH « Les Guards » à Nyons : 1 poste non permanent à temps non complet lissé sur l'année
6	Renouvellement	ALSH « Les Guards » à Nyons : 1 poste non permanent d'agent d'entretien à temps non complet (17h88)	ALSH « Les Guards » à Nyons :  1 poste permanent d'agent d'entretien à temps non complet (18h) de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
7	Création	SPPGD: 1 poste non permanent de chauffeur à temps complet (35h00)	SPPGD: 2 postes permanents de chauffeur à temps complet (35h00) de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
8	Création (renouvellement et développement des activités biodéchets)	/	SPPGD: 2 postes non permanents d'ambassadeur du tri à temps complet (35h00) du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Procédure	Situation actuelle	Situation au 29 novembre 2023
9	Création (suite à promotion interne)	SPPGD : 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (35h00) de catégorie C	SPPGD : 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (35h00) de catégorie C
10	Création (suite à avancement de grade)	SPPGD:  2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (35h00) et à temps non complet (29h50) de catégorie C	SPPGD:  2 postes d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (35h00) et à temps non complet (29h50) de catégorie C
11	Prolongation	1 poste en contrat de projet de « Chargé de mission Contrat local de santé » à temps complet (35h00) du 01/09/2022 au 01/09/2025 de catégorie A	1 poste en contrat de projet de « Chargé de mission Contrat local de santé » à temps complet (35h00) du 01/12/2023 au 01/01/2026 de catégorie A
12	Transformation	1 poste de Coordinateur Enfance Jeunesse à temps complet (35h00) de catégorie B relevant du cadre d'emploi des animateurs territoriaux	1 poste de Coordinateur Enfance Jeunesse à temps complet (35h00) de catégorie B ou A
		9,1 ETP	12,15 ETP

# Il est proposé au Conseil communautaire

D'APPROUVER l'actualisation du tableau des effectifs comme précisé ci-dessus ;

DE FIXER la rémunération en référence au cadre d'emploi correspondant aux postes cités ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Rapporteur : Nadia MACIPE

Délibération délégable

#### Ressources Humaines

# 13. Mise à jour des conditions de mise à disposition d'un agent technique polyvalent et de prêt de matériel technique

La CCBDP a repris, lors de sa création, la mise à disposition d'un agent technique polyvalent titulaire de la fonction publique territoriale auprès de plusieurs communes membres issues du territoire du Pays de Rémuzat.

Cette mise à disposition a été renouvelée à plusieurs reprises depuis, avec l'accord préalable de l'agent concerné.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette mise à disposition va s'accompagner du prêt de matériel technique, ce qui nécessite une mise à jour des conditions tarifaires de la convention.

Dans la continuité des conditions antérieures et suite à l'évolution de la situation, il convient d'actualiser la convention de mise à disposition.

La présente convention vient mettre à jour les conditions de mise à disposition qui tiennent compte :

- d'une refacturation du personnel au prorata du temps passé ;
- d'une refacturation des heures « machines » qui tient compte des frais de fonctionnement du matériel.

### Il est proposé au Conseil communautaire

**D'APPROUVER** le projet de convention annexée à la présente délibération.

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

# Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Marchés Publics - Communication

Rapporteur: Nadia MACIPE

Délibération délégable

#### Communication

# 14. Attribution de subventions aux amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire des Baronnies Provençales

Depuis sa création, la Communauté de communes soutient les centres de secours du territoire en accordant une subvention fixée à 100 € à leurs amicales.

Pour percevoir cette aide, une demande de subvention a été faite auprès de la CCBDP par les amicales des Sapeurs-Pompiers de :

- Séderon
- Mirabel-aux-Baronnies
- Saint-Maurice-sur-Eygues

### Il est proposé au Conseil communautaire

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention fixée à 100 € à chaque amicale des Sapeurs-Pompiers listée ci-dessus ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Rapporteur: Christelle RUYSSCHAERT

Délibération délégable

**Transport** 

# 15. Avenant à la Convention de partenariat « Velo pour tous » - service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE)

En partenariat avec quatre associations sociales et solidaires du territoire (le Centre social Carrefour des habitants et le foyer de jeunes travailleurs de la Maison Constantin à Nyons, l'Association familiale des Baronnies et l'Association d'animation sociale du Haut-Nyonsais à Curnier, ainsi que l'Association familiale des Baronnies, à Buis les Baronnies) la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale propose, depuis le 26 juin 2023, un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) « Vélo Pour Tous ! ».

Ce service est ouvert en priorité à des publics fragiles et en difficulté de mobilité sur le territoire : jeunes sans permis, contrat courte durée, personnes en recherche emploi, famille monoparentale, allocataires du RSA, intérimaires, apprentis, saisonniers...

Les tarifs s'élèvent à 10 euros par semaine et 25 euros par mois. Une caution d'un montant de 1 000 euros est demandée lors de la mise en location.

La flotte est composée de 9 VAE, propriétés de la CCBDP. En 2025, la flotte complète sera composée de 19 VAE et de 2 VAE adaptés. Les associations assurent l'accueil, la location et la remise des vélos auprès des administrés éligibles au dispositif dans leurs locaux respectifs. La gestion de la location a été convenue par convention de partenariat.

La fourniture des VAE, des équipements et le contrat de maintenance sont confiés dans le cadre d'un marché à l'entreprise « Le Coin du Vélo » à Nyons.

Depuis le mois de juin, l'opération connaît un vif succès puisqu'une vingtaine de locations d'une durée allant de 1 à 6 mois ont déjà été enregistrées. A ce jour, aucune dégradation des vélos ou de leur équipement n'est à déplorer.

En revanche, il apparaît que le montant de la caution fixée initialement à 1 000 euros reste un frein pour un public précaire et jeune, en particulier pour les usagers ne disposant pas de chéquier. Il est proposé, de ce fait, de diminuer le montant de la caution à hauteur de 500 euros.

Pour tenir compte de ces modifications, d'une part, et afin de préciser les modalités de financement auprès de ces associations, d'autre part, il est proposé de signer un avenant à la convention de partenariat.

# Il est proposé au Conseil communautaire

**D'APPROUVER** l'avenant à la convention de partenariat avec les associations qui gèrent la flotte de VAE (en annexe) ;

**D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

#### Développement touristique - Drôme Provençale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Tourisme

Délibération délégable

# 16. Réhabilitation de la Maison des Vautours : convention avec l'association Vautours en Baronnies

La Maison des Vautours abrite le bureau d'information touristique de Rémuzat.

La Commune de Rémuzat engage une réhabilitation complète du bâtiment et la création d'une nouvelle muséographie.

Pendant la phase de travaux qui devrait durer une année, le bureau d'information touristique et l'association Vautours en Baronnies seront installés dans deux algécos contigus situés dans le centre du village.

Pour des questions de commodités et de mutualisation, la Communauté de communes est l'interlocuteur unique de l'entreprise de location des algécos. La Communauté de communes refacturera les frais de location correspondant à la partie dédiée à l'association Vautours en Baronnies.

Pour information, le montant de la location mensuelle s'élève à 252 € TTC pour l'association Vautours en Baronnies.

Une convention fixera les modalités de reversement entre la Communauté de communes et l'association Vautours en Baronnies.

#### Il est proposé au Conseil communautaire

**D'AUTORISER** le Président à signer cette convention de partenariat ;

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

#### Développement touristique - Drôme Provençale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

• •

Délibération délégable

#### **Tourisme**

#### 17. Réhabilitation de la Maison des Vautours : convention avec la Commune de Rémuzat

La Maison des Vautours abrite le bureau d'information touristique de Rémuzat.

La Commune de Rémuzat engage une réhabilitation complète du bâtiment et la création d'une nouvelle muséographie.

Pendant la phase de travaux qui devrait durer une année, le bureau d'information touristique et l'association Vautours en Baronnies seront installés dans deux algécos contigus situés dans le centre du village. Ces algécos sont loués par la Communauté de communes avec une participation de l'association Vautours en Baronnies.

La Commune de Rémuzat a procédé aux raccordements de ces algécos aux différents réseaux (eau, électricité, ...) en se branchant sur un compteur communal servant à plusieurs utilisateurs dont l'office de tourisme et l'association Vautour en Baronnies.

Pour rappel, les frais de fonctionnement des bureaux d'informations touristiques avancés par les communes sont à la charge de la Communauté de communes.

Dans ce cas de figure, il sera difficile d'affecter précisément la consommation d'électricité par utilisateur ; aussi, il est proposé que la Communauté de communes participe sur la base d'un forfait de 2 000 € couvrant toute la durée des travaux.

Une convention sera signée entre la Communauté de communes et la Commune de Rémuzat et précisera les modalités de versement de cette prise en charge des frais de fonctionnement

#### Il est proposé au Conseil communautaire

**D'AUTORISER** le Président à signer cette convention de partenariat ;

**DE VALIDER** la prise en charge des frais de fonctionnement des locaux provisoires sur la base d'un forfait fixé à 2 000 € couvrant toute la période d'utilisation des algécos ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

#### Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Eric RICHARD

Enfance

Délibération délégable

# 18. Association Familiale des Baronnies pour la gestion de l'ALSH « Chat Botté » Demande de subvention exceptionnelle 2023

Dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a délégué la gestion de la l'ALSH « Chat Botté » à l'association Familiale des Baronnies.

Par délibération n° 087-2023, le Conseil a approuvé la convention de gestion 2023 et la subvention annuelle allouée à l'AFB dans le cadre de la gestion de l'ALSH « Chat Botté ».

Considérant les déficits récurrents de la structure qui mettent en difficulté la trésorerie de l'association, un travail étroit est entamé avec l'association avec l'appui d'un cabinet de conseil extérieur pour rétablir une situation financière pérenne pour les exercices à venir.

Des rencontres ont été effectuées avec Madame la Présidente et Madame la Directrice de l'AFB qui nous ont adressé une demande de subvention exceptionnelle formalisée dans un courrier reçu en date du 22 novembre 2023 pour un montant de 22 200 € ;

Cette subvention exceptionnelle est nécessaire pour permettre à l'association de terminer l'année dans des conditions soutenables ; il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2023 au chapitre 65.

## Il est proposé au Conseil communautaire

**D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 22 200 € à l'Association Familiale des Baronnies pour l'exercice 2023 pour la gestion de l'ALSH « Chat Botté » ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.